

Vous trouverez ci-dessous notre indice SASB 2026 pour les distributeurs de médicaments (version 2018-10). Tous les indicateurs de l'indice SASB sont fondés sur l'exercice financier de 2026 pour les pharmacies de Sobeys inc.

Sujet	Code	Indicateurs de comptabilité	Exercice 2026 ¹
Gestion de l'énergie dans la vente au détail	HC-DR-130a.1	(1) Consommation totale d'énergie (2) Pourcentage d'électricité provenant du réseau (3) Pourcentage d'énergie renouvelable	1) 81 713,3 GJ pour l'ensemble des pharmacies Lawtons Drugs (2) 87 % d'électricité du réseau (3) 0 % d'énergie renouvelable
Sécurité et confidentialité des données	HC-DR-230a.1	Description des politiques et des pratiques pour protéger les renseignements médicaux des clients et d'autres renseignements personnels	Nos équipes des pharmacies respectent les obligations légales et professionnelles en matière de consentement éclairé pour la collecte, l'utilisation et la divulgation des renseignements médicaux protégés et d'identification des clients. Seuls les renseignements pertinents sont recueillis. Des contrôles de sécurité physiques, techniques, administratifs et personnels sont en place pour protéger les renseignements médicaux et d'identification. Les pharmacies sont des zones d'accès limité réservées au personnel autorisé. Elles sont protégées par des barrières physiques, des alarmes et une surveillance des activités. Les systèmes sont protégés par des processus de sécurité des TI. Les accès aux systèmes sont restreints, consignés et vérifiés. Les activités sont axées sur les rôles et supervisées par le gérant du rayon de la pharmacie (propriétaire) et d'autres membres de l'équipe pour respecter la confidentialité et la sécurité des renseignements des patients. Des normes opérationnelles strictes visent à assurer le respect de notre politique de confidentialité et des lois en matière de confidentialité et de pratique professionnelle. Ces normes opérationnelles sont révisées de façon régulière : annuellement en fonction des modifications des lois en matière de confidentialité, puis au besoin après l'analyse d'un incident. Les changements sont approuvés par un conseiller interne et l'équipe de l'exploitation des pharmacies, et ensuite transmis électroniquement aux équipes des pharmacies. Tous les employés des pharmacies suivent une formation sur la confidentialité lors de leur embauche et s'engagent dans un processus de reconnaissance et de révision annuelle de notre politique. Des procédures assurent la conformité à la politique et veillent à ce que les plaintes et les incidents soient signalés, traités, et fassent l'objet d'une enquête. Des normes de conservation des documents sont mises en place, y compris en matière de destruction sécuritaire à la fin de la période de conservation.
	HC-DR-230a.2	Nombre de violation de données	Nous n'avons subi aucune violation interne importante de nos données.
		Pourcentage de violations liées à des (a) renseignements personnels; (b) à des renseignements médicaux	Veuillez vous reporter à la section Cybersécurité et protection des données du rapport sur le développement durable 2026.

¹ Dans ce tableau, toutes les décimales ont été arrondies au nombre entier le plus près. De plus, les montants sont arrondis au millier ou au million le plus proche, selon le cas.

Sujet	Code	Indicateurs de comptabilité	Exercice 2026 ¹
		Nombre de clients touchés dans chaque catégorie : (a) renseignements personnels; (b) renseignements médicaux	Veuillez vous reporter à la section Cybersécurité et protection des données du rapport sur le développement durable 2026.
	HC-DR-230a.3	Pertes monétaires totales pour toutes procédures judiciaires liées à la sécurité et la confidentialité des données	Veuillez vous reporter à la section Cybersécurité et protection des données du rapport sur le développement durable 2026.
Intégrité de la chaîne d'approvisionnement en médicaments	HC-DR-250a.I	Description des efforts pour réduire le nombre de médicaments compromis dans la chaîne d'approvisionnement	Produits pharmaceutiques : Nos pharmacies achètent seulement des produits par l'entremise de canaux autorisés, principalement auprès de partenaires grossistes autorisés, et rarement dans le cadre d'initiatives comme le Programme d'accès spécial de Santé Canada. Lors d'un rappel, les fabricants/grossistes avisent directement les pharmacies concernées en fonction de leur historique d'achat et l'équipe des pharmacies prend les mesures nécessaires selon les directives du fabricant/grossiste et le type et la gravité du rappel. En tant qu'entreprise, nous prenons également des mesures supplémentaires pour informer nos pharmacies des rappels de produits. Nous pouvons notamment demander à nos pharmacies de prendre des mesures supplémentaires en fonction de l'analyse des renseignements disponibles afin d'assurer la gestion optimale des patients. L'environnement physique de chaque pharmacie, y compris sa chaîne du froid s'il y a lieu, est maintenu et surveillé pour assurer l'intégrité des produits. Il existe des procédures pour gérer les stocks en cas d'urgence, y compris lors de pannes d'électricité, de catastrophes naturelles (feux, inondations), et de bris de la chaîne du froid. L'équipe des produits Nos marques de Sobeys achète seulement des médicaments sans ordonnance auprès des détenteurs d'une autorisation de mise en marché (DAMM) autorisés par Santé Canada. Une entente de pharmacovigilance entre Sobeys et nos fournisseurs décrit la gestion et le traitement des plaintes lors de réactions indésirables. Lors de la réception d'une plainte, le service à la clientèle Sobeys obtient les détails et communique avec l'équipe d'assurance qualité des produits Nos marques. Un membre de l'équipe d'assurance qualité envoie les renseignements de la plainte et, le cas échéant, le consentement du client et un échantillon du produit au fournisseur à des fins d'enquête et de suivi. Le fournisseur communiquera avec le client pour obtenir plus de renseignements médicaux au sujet de la plainte et déterminera s'il s'agit d'une réaction indésirable au médicament ou un défaut d'efficacité. Le fournisseur signale ensuite les réactions indésirables au médicament ou le défaut d'efficacité à Santé Canada et veille au respect des exigences de signalement. Le fournisseur communique aussi ses conclusions à l'équipe Nos marques de Sobeys. Sobeys et le fournisseur s'entendent sur une résolution du problème et font un suivi auprès du client au besoin avant de fermer la plainte. Conformément à l'entente de pharmacovigilance, le fournisseur prendra contact avec le service d'assurance qualité de l'équipe Nos marques de Sobeys afin d'obtenir un récapitulatif des plaintes pour le trimestre. Sobeys enverra un récapitulatif trimestriel des plaintes qu'elle aura transmises au fournisseur au cours de ce trimestre, et le fournisseur vérifiera la concordance de cette liste avec ses propres dossiers. Le cas échéant, le fournisseur signalera à Sobeys toute anomalie, et inversement.

Sujet	Code	Indicateurs de comptabilité	Exercice 2026 ¹
	HC-DR-250a.2	Nombre de rappels de médicaments	Puisque nous ne sommes pas un fabricant ni un grossiste de médicaments d'ordonnance, nous ne publions pas de rappels pour ces produits. Nous prenons la précaution de transmettre l'information relative au rappel à nos pharmacies dès réception de la notification du grossiste. Au cours de l'année civile 2025, aucun médicament sans ordonnance Nos marques n'a été retiré ou rappelé.
		Nombre total d'unités rappelées	Ne s'applique pas.
		Pourcentage de produits de marque maison	
Gestion des substances désignées	HC-DR-260a.2	Pertes monétaires totales pour toutes procédures judiciaires liées aux substances désignées	Nous ne sommes pas en mesure de divulguer cette information à l'heure actuelle.
État de santé des patients	HC-DR-260b.1	Taux d'observance de la première ordonnance	Nous fournirons plus de renseignements à ce sujet. Les pharmaciens, à titre de gestionnaires des médicaments, sont bien placés pour favoriser l'observance des médicaments et avoir une incidence positive sur l'état de santé des patients. Nos équipes nationales de pharmacie offrent des plans de soins personnalisés, des programmes de renouvellement automatique et des rappels, des piluliers, et des renseignements adaptés sur les médicaments pour aider les patients à comprendre et à respecter leurs ordonnances. Nous nous engageons à promouvoir la diversité, l'équité et l'inclusion (DEI) au sein de notre entreprise, y compris nos pharmacies. Nous prenons des mesures pour accroître la diversité de nos équipes de pharmacie, en plus de renforcer leur compréhension de l'expérience des groupes historiquement sous-représentés dans le système de santé afin qu'elles puissent appliquer leurs apprentissages aux soins axés sur les patients.
	HC-DR-260b.2	Description des politiques et des pratiques de prévention des erreurs de préparation d'ordonnances	Nous avons mis en place des normes détaillées pour prévenir les problèmes de qualité et de préparation d'ordonnances. Il existe des points de contrôle des ordonnances, des pratiques générales liées à la qualité, et des processus pour certains patients et les médicaments à risque élevé. La technologie (p. ex. balayage des médicaments, automatisation) est utilisée pour faciliter les processus de vérification si possible. Les employés des pharmacies reçoivent une formation et une orientation sur l'utilisation des systèmes et les pratiques de travail lors de l'embauche, puis au besoin, et lorsque des changements sont apportés aux systèmes. Nous avons un processus de reconnaissance et de révision annuelle des politiques et des procédures et des rappels sur les exigences de qualité et les meilleures pratiques sont régulièrement transmis aux équipes des pharmacies. Malgré toutes les mesures mises en place, des erreurs peuvent survenir. Elles sont gérées conformément aux normes organisationnelles et professionnelles en matière de soins, de signalement, d'enquête, d'analyse des causes fondamentales et de mesures correctives. La centralisation des signalements (à l'interne et à l'externe auprès des bases de données provinciales et nationales en fonction des exigences en vigueur) permet la surveillance accrue, l'identification des tendances, et le partage des connaissances pour une sécurité des patients accrue et une amélioration continue.

Sujet	Code	Indicateurs de comptabilité	Exercice 2026 ¹
Indicateurs d'activité	HC-DR-260b.3	Pertes monétaires totales pour toutes procédures judiciaires liées aux erreurs de préparation d'ordonnances	Nous ne sommes pas en mesure de divulguer cette information à l'heure actuelle.
	HC-DR-000.A	Nombre de pharmacies	Environ 400 pharmacies en vente au détail et hors détail
	HC-DR-000.B	Superficie totale des magasins	90 103 m²
	HC-DR-000.C	Nombre d'ordonnances exécutées	Environ 24 millions d'ordonnances
		Pourcentage de substances désignées	Environ 8 % des ordonnances contiennent des substances désignées
	HC-DR-000.D	Nombre de pharmaciens	Environ 1 600 pharmaciens